

## Jardins éphémères 2021 : lancement de l'appel à projets



Berceau historique de l'horticulture, Orléans Métropole possède un patrimoine végétal riche qu'il souhaite valoriser et positionner comme un marqueur de son identité. Il est inscrit dans la Charte Agricole 2018-2023 d'Orléans Métropole, conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret. C'est dans ce contexte que la 3<sup>ème</sup> édition des jardins éphémères verra le jour en septembre prochain. L'appel à projet pour y participer est ouvert jusqu'en mars prochain.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, le principe qui séduit chaque année les habitant.e.s du territoire, reste le même : les acteur.rice.s de la filière végétale conçoivent des jardins éphémères qui sont ensuite installés sur l'espace public dans les 22 communes de la métropole et notamment dans le centre-ville d'Orléans. Objectif : valoriser la filière et le savoir-faire local. Année de Festival de Loire oblige, les jardins qui seront installés du 15 septembre au 7 novembre 2021, auront pour objectif de rythmer la déambulation en centre-ville jusqu'aux quais de Loire.

### Thème de la 3ème édition 2021 :

Le thème de cette année est « **Jardins des 5 sens** », l'accent est donc mis sur la couleur, l'odorat, le toucher, la vue et le goût. L'un des critères de sélection est la place du végétal et des fleurs dans le jardin, ce thème a pour ambition de développer l'imaginaire dans ce sens.

Les jardins éphémères étant en place lors du Festival de Loire, il paraît pertinent de s'inspirer de l'histoire du transit fluvial historique sur la Loire très riche.

### Modalités de participation :

Une dizaine d'emplacements est proposée dans le centre-ville d'Orléans dans le cadre de cet appel à projets « Jardins éphémères ». Petite nouveauté cette année, les porteurs de projets pourront proposer un jardin dans le centre-bourg de l'une des 21 autres communes d'Orléans Métropole. Les

candidats auront **jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021** pour proposer leurs créations. L'appel à projets sera ouvert à :

- **Profil 1** : professionnels de l'horticulture (paysagistes, horticulteurs), aux écoles spécialisées (horticulture, art, design, architecture...), aux associations en lien avec le végétal, aux artisans et aux artistes,
- **Profil 2** : services espaces verts des 22 communes Orléans Métropole.

Les lauréats du concours peuvent être une entité seule ou un groupement de structures ayant souhaité s'associer pour proposer un jardin en commun.

**Le dossier de candidature doit être rempli sur le site <https://participons.orleans-metropole.fr> (inscription gratuite et obligatoire). Il doit comporter :**

- Le dossier dûment complété
- Le nom du jardin
- Un croquis d'ambiance ou un visuel du jardin en perspective,
- Une idée globale de la palette végétale utilisée et des producteurs sollicités
- Les partenariats noués si tel est le cas

Un jury composé d'experts et d'élus d'Orléans Métropole est constitué et pourra retenir au total **jusqu'à 14 jardins : 10 jardins proposés par le profil 1 et 4 jardins proposés le profil 2**. Les jardins lauréats du concours pourront bénéficier d'un **prix de 3 000 € pour chaque lauréat en profil 1** (pas de prix pour les lauréats en profil 2), ainsi que le financement de l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaires à la création du jardin :

- **une aide à l'investissement plafonnée à 2 500 €** pour le profil 1,
- **un fonds de concours plafonné à 2 500 €** pour le profil 2.

#### **Les critères de sélection :**

- Place du végétal dans le jardin : le végétal doit être au centre du jardin, le point de départ de la création
- Qualité de la sélection de végétaux
- Originalité du projet
- Appropriation du thème « Jardins des sens » et intégration du jardin dans le site.
- Faisabilité et pérennité du projet sur la durée de l'évènement
- Approvisionnement local des végétaux (100 km autour d'Orléans) pour la majorité des végétaux